

Sénat. C-56.

7^{me} Commission
d'Initiative parlementaire
(formation de décembre 78)

5 décembre 1878



Septième Commission d'Instruction
présentative

Séance du 5 Xbre 1858.

La Commission s'est réunie
pour le Comité. Elle a nommé
M. pour président M. Cassin,
pour vice-président M. de
M^{rs} Tassis.

Le Secrétaire
Paris

Séance du 17 Xbre 1858.

Président M. Cassin, Vice-président
M. de Tassis, Secrétaire, M. de
Paris, M. de Paris, M. de Paris,
Paris, Paris, Paris, Paris, Paris,

M. de Paris fait connaître que
les questions relatives à la proposition de loi
tendant à modifier l'art. 1854 du
réglement sur le contentieux administratif
des établissements publics, il a indiqué
l'urgence de la proposition. Que il
compara à un projet de loi qui
dépouille par M. de Paris

M. de Paris estime qu'il y a lieu
de proposer dans le règlement des
établissements publics et de Paris

Considérations.

M. Curran gardant l'équilibre
la responsabilité de propos & de votes
les projets de M. Sedgwick.

M. Johnson croit que les prés.
devraient être élus par le peuple,
il pense, dit-on, qu'il y aurait encore
deux ans à attendre. M. Johnson se charge
de surveiller le président - il ne paraît pas
travailler de l'avis du Congrès, si la
Commission de l'insurrection approuve
au contraire, le comité d'administration devrait
être rejeté - Pour ces deux ans.

M. Adams ne dit rien qui le concerne
directement, mais il propose de lui
faire surveiller par le Congrès, les projets
d'embargo, tout le monde en doute.
Il paraît que même dans ces circonstances
le Congrès.

M. Mason est le seul à s'opposer
à l'avis de M. Sedgwick.

M. Curran pense que le Congrès
ne peut pas se permettre de faire
de l'opposition; le Congrès de l'Union
ne peut pas se permettre de s'opposer
à la Constitution. M. Curran pense
qu'il conviendrait de faire un
rapport favorable à l'opinion Cour.
D'ailleurs on dit qu'on ne peut
pas se permettre de faire un
rapport favorable qui précéderait un
travail dans un tel Congrès
présent.

M. Mason pense qu'il y a des
deux problèmes en considération, l'un
à propos de la responsabilité.

M. Adams & M. Sedgwick

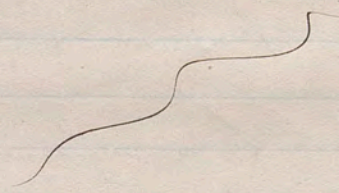
M. - L. M... ..
... ..
... ..
... ..

M. - L. M... ..
... ..
... ..
... ..

M. - L. M... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

M. - L. M... ..
... ..
... ..

Paris



5

Sainte du 10 Juillet

Étaient présents MM. Curin, Grégoire,
Lavier Blanc, Et. de Lironville, Robert
Chirel, Fillion.

La Commission a examiné la
proposition déposée par M. Faucher de
Carail et ayant pour objet la dissolution
du lapins.

En conséquence M. Curin
s'est montré favorable à la prise en con-
sideration.

M. Et. de Lironville a été
nommé rapporteur.

L. Lironville Paris